

## BUREAU SYNDICAL SEANCE DU MARDI 9 MAI 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 9 mai 2023 à 16 heures, le Comité syndical, légalement convoqué le 2 mai, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

### DÉLIBÉRATION N° 23-37

#### Objet : Désignation du secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 12

**Membres présents : (7)**

Mesdames : M. BIDEL, M. HINGANT - Messieurs : G. DARAGON, J.C. GENIÈS, M. MAQUIN, Y. MURRU, R. PY.

**Membres absents excusés : (5)**

Mesdames : M. CAUMONT, C. DELPRAT - Messieurs : F. BOUCHE, C. DIARRA, P. HADDAD.

**Monsieur le Président expose :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-40 du 5 octobre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Bureau syndical,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Après examen du rapport adressé aux membres du Bureau syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Bureau syndical, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de procéder à la désignation du secrétaire de séance par un vote à main levée.
- **DESIGNE** Madame Martine BIDEL pour exercer cette fonction.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Jean-Claude GENIÈS,  
Président du Sigidurs



Martine BIDEL,  
Secrétaire de séance